

Mairie d'Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20230713-083

Mairie a Ossei				
Département de la Corrèze			Service	Service Culturel
République Française			Туре	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture		
Activité	Mise à disposition de salle			
Durée	Du 13 septembre 2023 au 26 juin 2024			
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat			
Attributaire	Association Danser la Salsa			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil des cours de danse de l'association Danser la Salsa, 8 rue des Pelauds – 19200 USSEL.

Article 2: La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des cours de danse de l'association Danser la Salsa dans la salle Joséphine Baker du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat. Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver (du 16 février au 3 mars 2024).

Article 3: La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et Article 4: publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 juillet 2023

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE